

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre
du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

N°164 – 19 décembre 2018

ALERTE ORANGE BOTRYTIS



Fleurs coupées



Plantes en pot

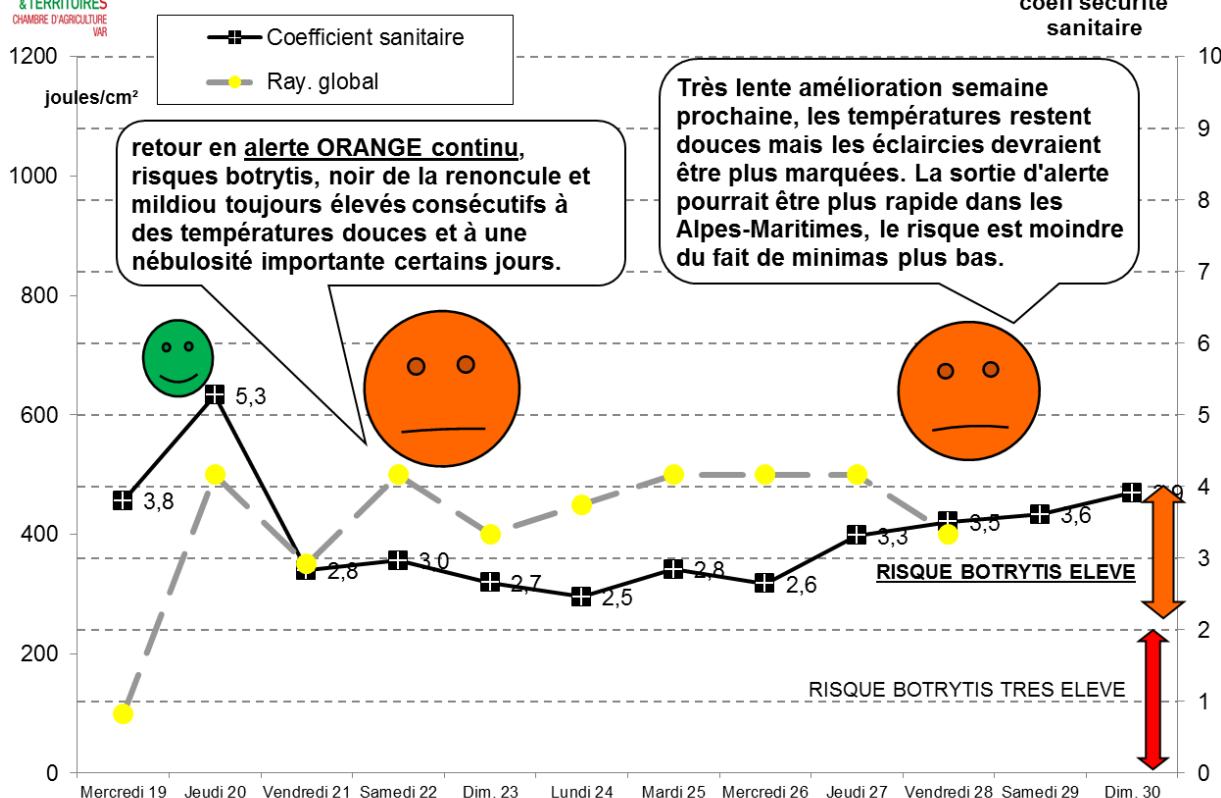
Depuis le début décembre on reste très proche d'une situation à risques avec un coefficient très souvent à moins de 5. La situation risque Botrytis sur le bassin Hyérois et la région de Nice se dégrade à nouveau. Suite au manque d'ensoleillement et aux températures à nouveau modérées, le risque botrytis s'oriente rapidement vers un niveau important dans le Var et les Alpes-Maritimes. L'alerte signalée ici porte sur la période du 19 au 30 décembre.

Cette alerte est étendue à d'autres problématiques phytosanitaires comme le mildiou avec risque accentué dans les abris peu étanches, peu chauffés et de faibles volumes.

Le contrôle de l'hygrométrie sous abris par l'aération passive, voire dynamique, et par la restriction de l'arrosage notamment limite le développement de ces maladies fongiques.

Il est important de bien valoriser l'effet assainissant de la moindre éclaircie.

PREVISION Bassin Hyérois et Vallée niçoise du mercredi 19 décembre 2018



retour en **alerte ORANGE continu**, risques botrytis, noir de la renouée et mildiou toujours élevés consécutifs à des températures douces et à une nébulosité importante certains jours.

Très lente amélioration semaine prochaine, les températures restent douces mais les éclaircies devraient être plus marquées. La sortie d'alerte pourrait être plus rapide dans les Alpes-Maritimes, le risque est moindre du fait de minimas plus bas.

RISQUE BOTRYTIS ELEVE




RISQUE BOTRYTIS TRES ELEVE

Bulletin de santé du végétal - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur André PINATEL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
tel : 04 42 17 15 00

Référents filières et Rédacteurs de ce Bulletin
Tatiana DENEGRI – tatiana.denegri@astredhor.fr
SCRADH – tel : 04 94 12 34 24
Solène HENRY – shenry@alpes-maritimes.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes – tel : 04 97 25 76 52
Anne ROBERTI / Lucile ARNAUD – bsvprodhorti.fredonpaca@orange.fr
FREDON Paca – tel : 04 94 35 22 84

Rappels : les contraintes climatiques sont définies par trois situations :

-  Période rouge : sécurité sanitaire inférieure ou égale à 2, risque de manifestation du Botrytis très élevé, les végétaux sont réceptifs et les conditions climatiques sont très favorables.
-  Période orange : sécurité sanitaire entre 2 et 4, risque de manifestation du Botrytis élevé.
-  Période verte : sécurité sanitaire au-dessus de 4, risque de manifestation du Botrytis faible

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN SONT REALISEES PAR DE NOMBREUX PARTENAIRES : CONSEILLERS, HORTICULTEURS... **Si vous souhaitez DEVENIR OBSERVATEUR**, CONTACTEZ-NOUS :

TATIANA DENEGRI : 04 94 12 34 24

SOLENE HENRY : 04 97 25 76 52

Anne Roberti, Lucile Arnaud : 04 94 35 22 84

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

CHAMBRES D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES ET DU VAR, SRAL PACA, LE CREAT, LE SCRADH, JARDICA COOP DE LA CRAU, RACINE SAP – DUBOURDEAUX, PHILA FLOR, BIOBEST, KOPPERT, SICA MARCHE AUX FLEURS D'HYERES, COOPERATIVE TERRES D'AZUR, PLANTS ET SERVICES ET LA FREDON PACA

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Marc HOFMANN, Anne ROBERTI, Lucile ARNAUD, Tatiana DENEGRI, Solène HENRY

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.